



Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal



# RENCONTRES DU PLUi

Avec les membres des CCH et Sages de Besançon

8 avril 2025, salle Jean Zay, Besançon



# Ouverture

**Aurélien Laroppe** – Vice-président en charge du PLUi Grand Besançon Métropole



# Au programme :

## 1- PLUi, où en est-on ?

- Le PLUi en quelques mots
- Le processus d'élaboration
- Temps d'échanges

## 2- Retour sur la concertation passée

- Les outils d'information
- Les modalités de participation
- Temps d'échanges

## 3- La concertation citoyenne à venir

- Les prochaines réunions publiques – **zoom sur le zonage et règlement**
- Le dispositif d'information et de participation en parallèle
- Temps d'échanges

## 4- Et la suite ?

- Les habitants et l'enquête publique
- Temps d'échanges



**Objectifs de cette rencontre :**

Informersur  
l'avancement du  
PLUi et mobiliser  
les membres pour  
les prochaines  
phases de  
concertation.

# 1 – PLUi où en est-on ?

L'élaboration du PLUi dans les grandes lignes :

- Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?
- Quel processus d'élaboration ?

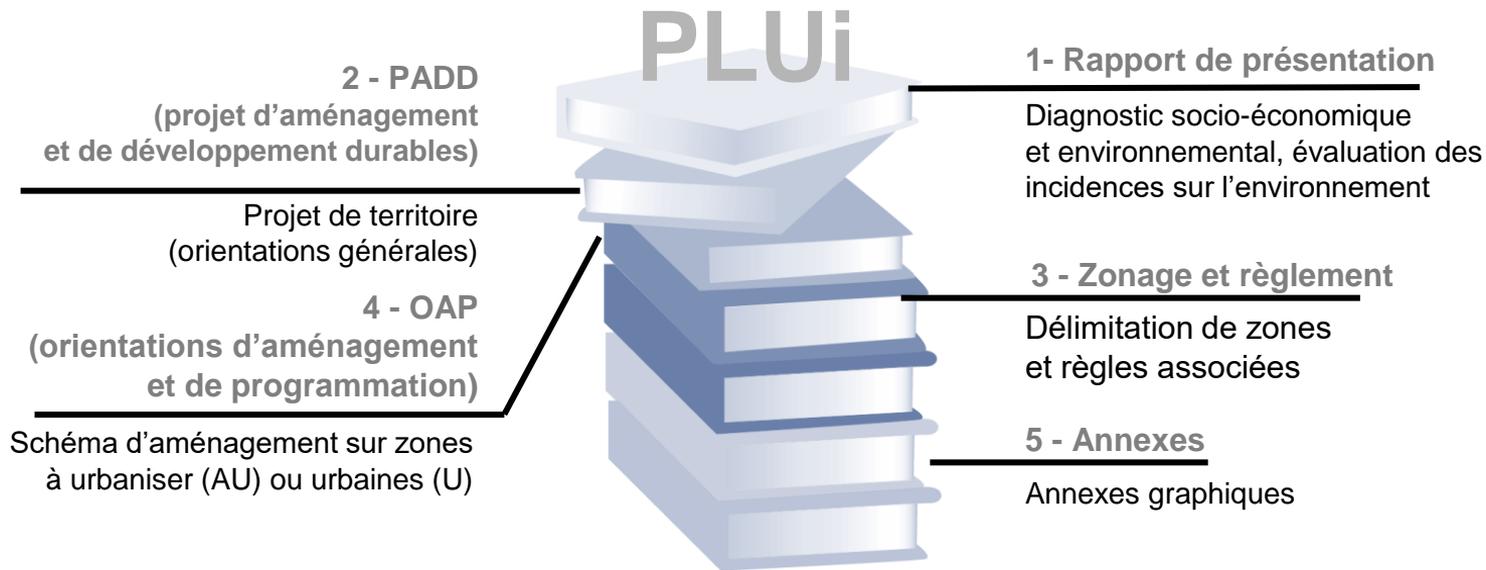


# Le PLUi doit concilier



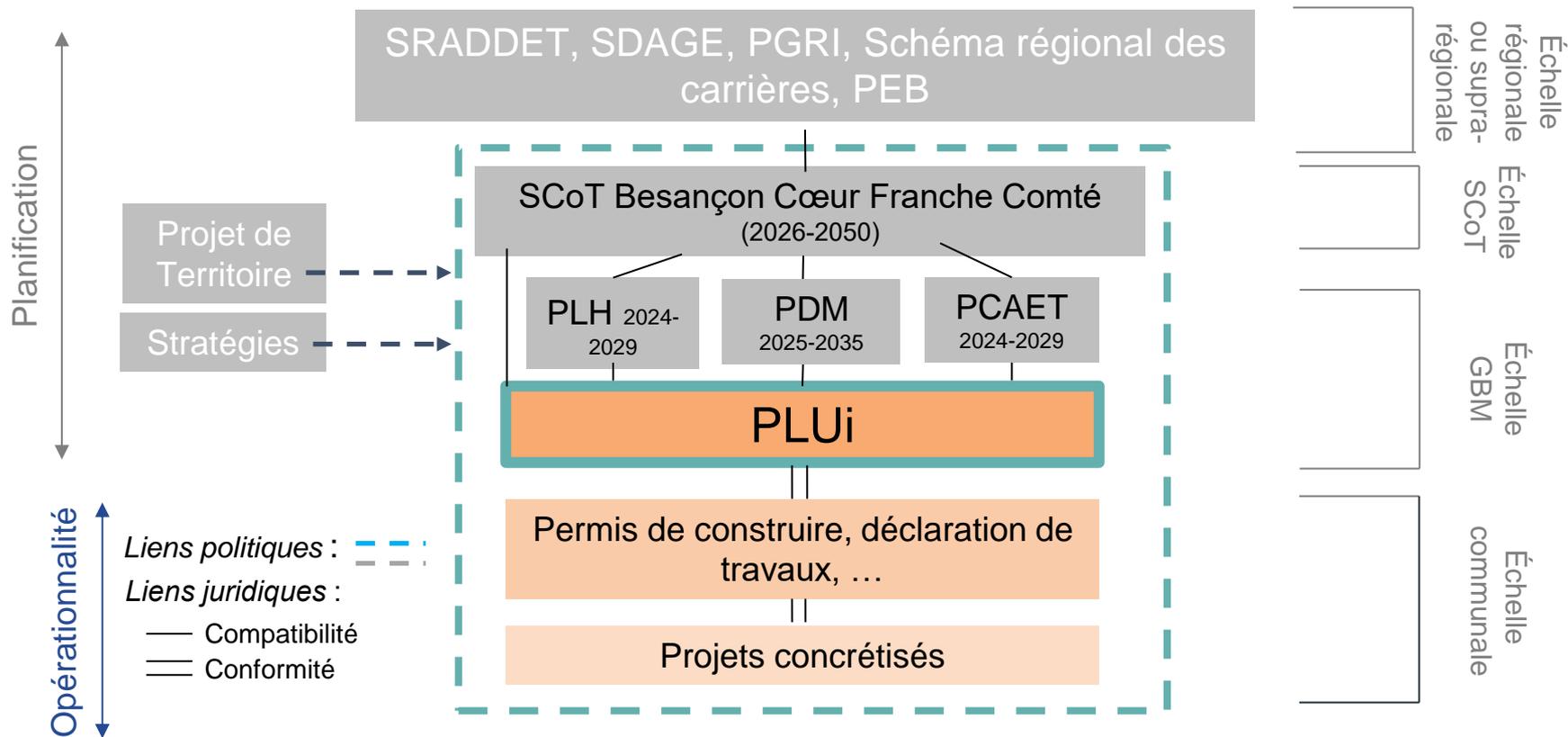
Un équilibre à trouver entre préservation et développement

# Le contenu du PLUi



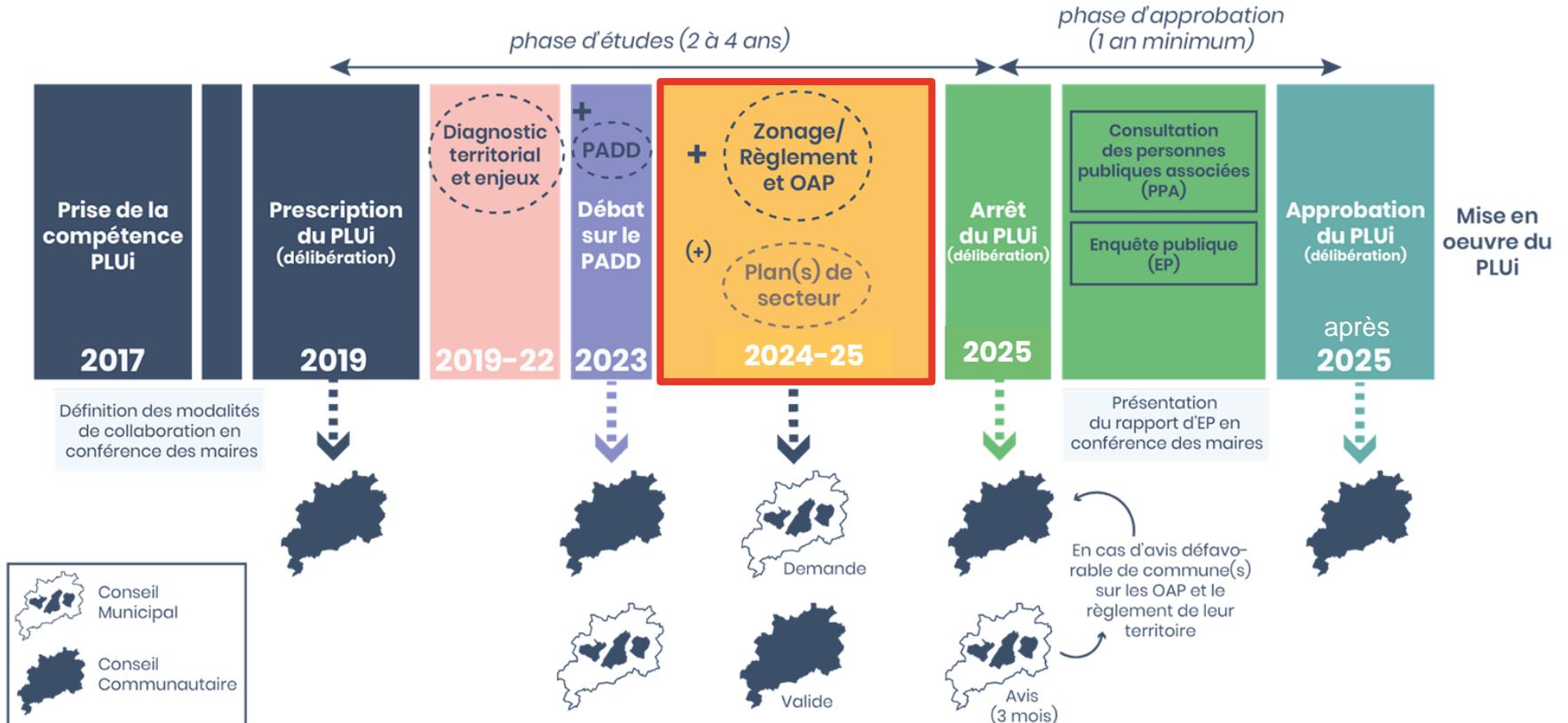
Le PLUi est composé de **5 pièces principales**.

# Le cadre fixé par les documents supérieurs



Le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté, le PLH, le PDM et le PCAET de Grand Besançon Métropole fixent le cadre pour le PLUi.

# Calendrier et procédure





**DES QUESTIONS ?  
DES RÉACTIONS ?**

# La concertation passée

Résumé des étapes passées : les moyens d'information et de participation déployés



# Des outils pour s'informer ...



Une exposition itinérante éditée à phase du PLU !



Des fiches thématiques présentant le diagnostic stratégique !



Une plaquette du PLU actualisée à chaque phase !

Une newsletter pour suivre l'actu du PLU



Un site internet dédié au PLU  
[plui.grandbesancon.fr](http://plui.grandbesancon.fr)

Des vidéos pour comprendre le PLU à chaque étape



Un espace information au sein de chaque mairie  
*avec des pupitres rassemblant les productions et supports d'information*



# Des événements multiciples menés à chaque étape



1

**Cafés PLUi | « experts » du territoire**  
Des ateliers d'échanges thématiques spécifiques (forêt, agriculture, habitat, économie, énergie).

2

**Défi Jeunes | jeunes du territoire**  
Un défi créatif pour exprimer leurs attentes sur les villes et villages de demain.

3

**Réunions publiques | habitants, élus et usagers du territoire**  
S'informer et transmettre des observations sur le PLUi en cours d'élaboration

# Retour sur la concertation menée avec les acteurs

## Phase 1 – DIAGNOSTIC

3 Petits Déj' | mars 2022

- Agriculture
- Aménagement et construction
- Patrimoine naturel

~ 35 participants

## Phase 2 – PADD

5 Cafés PLUi | avr-mai 2023

- Forêt
- Énergie et Bâtiment
- Activités Économiques
- Agriculture
- Habitat

~ 75 participants

## Phase 3– ZONAGE RÈGLEMENT

4 Cafés PLUi | mai 2024

- Paysage et cadre de vie
- Habitat et règles de construction
- Agriculture et forêt
- Formes urbaines

~ 70 acteurs participants



## Et des rencontres spécifiques avec

- L'instance participative de GBM : le CDP – 3 rencontres, 1 enquête et formulation d'un avis
- Les instances participatives de Besançon : CCH et Sages – 2 rencontres (dont celle-ci)

# Retour sur la concertation menée avec les habitants

## Phase 1 – DIAGNOSTIC

**8 réunions publiques** en 2022

Saint-Vit, Pirey, Saône, Thise,  
3 à Besançon et 1 visio

~ 186 participants

## Phase 2 – PADD

**8 réunions publiques** en 2023

Pelousey, Grandfontaine,  
Chalezeule, Fontain, 3 à  
Besançon et 1 visio

~ 147 participants

## Phase 2 – PADD

**Un défi jeune** en 2023

pour recueillir les besoins et  
attentes des jeunes

~ 600 jeunes et 300 adultes  
réunis autour du vernissage



**Et des outils de participation numériques et mini ateliers d'expression proposés lors des rencontres !**

# Aperçu en images, concertation menée en phase PADD

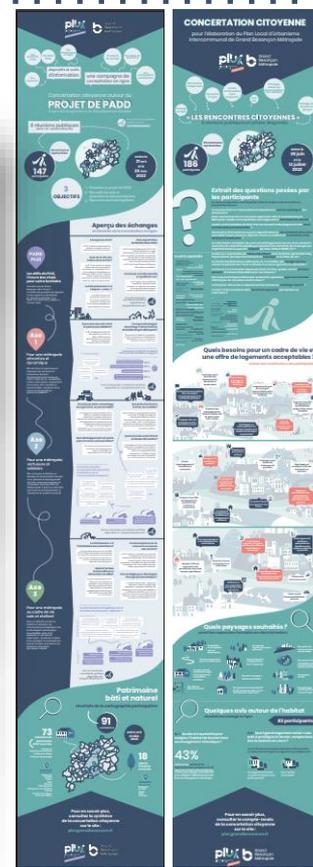
<https://youtu.be/mYs7cHk7r-A>

# Une capitalisation des échanges

Une bibliothèque capitalisant toutes les contributions  
[plui.grandbesancon.fr](http://plui.grandbesancon.fr)



- Des comptes-rendus complets
- Des infographies illustrées
- Des vidéos récap'





**DES QUESTIONS ?  
DES RÉACTIONS ?**

# La concertation à venir

Les étapes à venir : dernière phase de concertation citoyenne !



# Les réunions publiques

## Phase 3 – Règlement et zonage

### Avril 2025 :

- **Vendredi 18 avril**, 18h30-20h00, **Nancray**, salle des fêtes, 7 rue de Vaire
- **Mardi 22 avril**, 18h00-19h30, **Besançon**, **salle Courbet**, 6 rue Mégevand
- **Mercredi 23 avril**, 18h30-20h00, **Osselle-Routelle**, salle communale Routelle, 1 place de la mairie

### Mai 2025 :

- **Samedi 17 mai**, 10h30-12h00, **Devecey**, Maison Develçoise, 1 rue des artisans
- **Mardi 20 mai**, 18h30-20h00, **Byans-Sur-Doubs**, salle foyer cinéma, 5 route de la Grette
- **Mercredi 21 mai**, 18h00-19h30, **Besançon**, **Maison de quartier Montrapon**, Espace René et Jules Rose, 8 Rue Stendhal,
- **Samedi 24 mai**, 10h30-12h00, **Besançon**, **Palais des sports**, avenue Léo Lagrange
- **Mardi 27 mai**, 18h30-20h00, **en visioconférence**, lien de connexion disponible sur le site internet du PLUi, la veille de l'événement.

Les réunions publiques organisées au printemps 2025 sont l'occasion pour tous les habitants de Grand Besançon Métropole de :

- S'informer sur la **traduction concrète des orientations** du PADD dans le règlement
- Comprendre les **points clés du futur règlement et du plan de zonage**
- **Échanger sur les préoccupations** collectives et les mesures envisagées



Découvrez les points clés du futur règlement et du zonage

## RÉUNIONS PUBLIQUES

Un nouveau chapitre pour notre territoire

Entre le 18 avril et le 27 mai 2025



Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal



# Zonage et règlement ? explication en images

<https://youtu.be/tEMKa4fo3S4>

# Le zonage ...

Le zonage définit 4 types de zones :

- **urbaines (U)**

*Espaces en grande partie bâtie où subsistent quelques parcelles non bâties.*

- **à urbaniser (AU)**

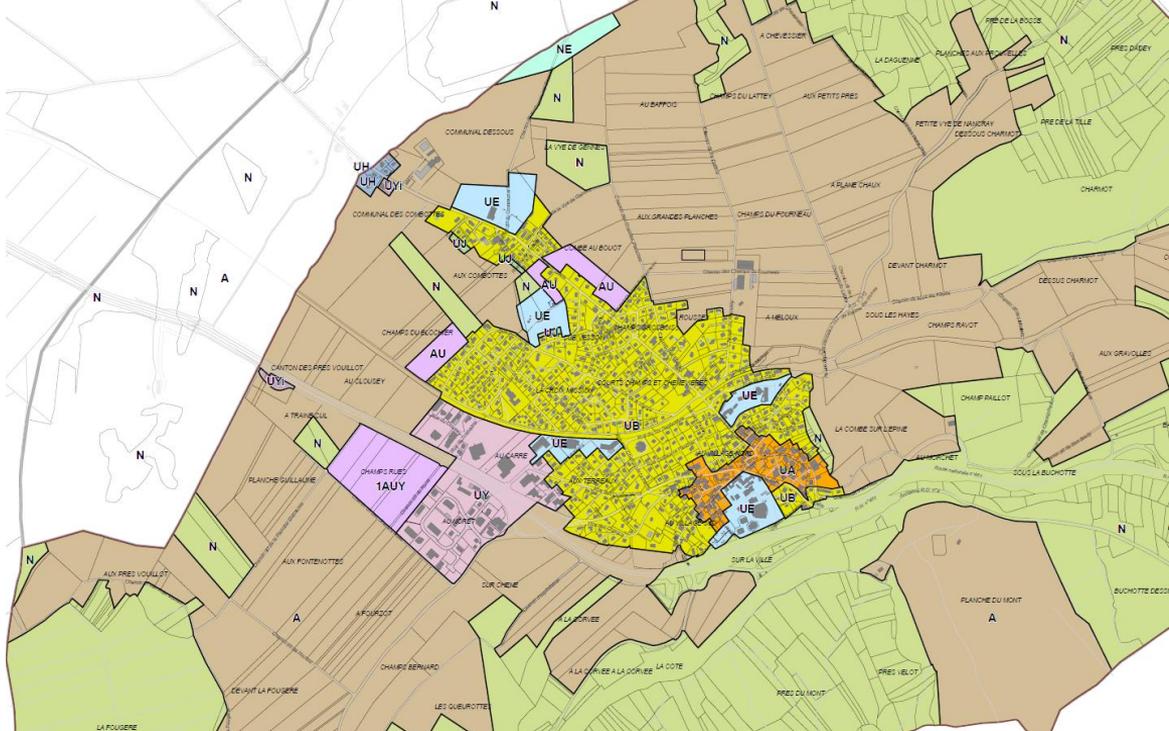
*Secteurs destinés à être construits ou réhabilités.*

- **agricoles (A)**

*Secteurs réservés à la production agricole en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique.*

- **naturelles (N)**

*Secteurs réservés à la préservation des espaces naturels et forestiers pour l'intérêt environnemental des milieux concernés.*



Source : OTE ingénierie - Plan de zonage PLUi GBM (Mamirolle) - document de travail - janvier 2025

Il est envisagé plusieurs zones U ou AU : **UA** pour les centres anciens des communes, **UB** pour les secteurs plus récents ; **UC** pour les secteurs constitués d'immeubles ; **UE ou AUE** dédiées aux équipements publics (salle des fêtes, terrains de sport, école, ...) ; **UY** ou **AUY** pour les zones d'activités économiques et commerciales ; ...

# Le règlement ...

## Le règlement ...

...réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée.

Il fixe des règles pour les constructions :

- Destinations autorisées ou interdites,
- Implantation sur la parcelle,
- Recul par rapport à la voie publique,
- Hauteur des constructions,
- Aspect extérieur,
- Clôture,
- Espaces verts...

Les règles sont différentes en fonction des zones.

## Constructions interdites ou soumises à des conditions particulières

Destinations et sous-destinations		Conditions
<b>Exploitation agricole et forestière</b>		
- Exploitation agricole	SC	A condition de ne pas générer de nouveau périmètre de réciprocité agricole ou de ne pas aggraver un périmètre de réciprocité agricole existant
- Exploitation forestière	I	
<b>Habitation</b>		
- Logement	A	
- Hébergement	A	
<b>Commerce et activité de service</b>		
- Artisanat et commerce de détail	SC	A condition que la surface de plancher ne dépasse pas 400 m <sup>2</sup> par unité foncière Cette limitation ne s'applique pas dans les secteurs délimités en application de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Restauration	A	
- Commerce de gros	I	
- Activité de service avec l'accueil d'une clientèle	A	
- Hôtels	A	
- Autres hébergements touristiques	A	
- Cinéma	A	

*Exemple de destinations / sous-destinations autorisées ou interdites*

# Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles ...

Dans certains secteurs U et en zone AU,

... des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) dites sectorielles sont définies en plus du règlement.

## L'OAP fixe :

- Un programme de logements à respecter (nombre de logements, type de logement),
- un accès à réaliser,
- des cheminements piétons internes à prévoir,
- un arbre à préserver,
- une vue sur l'église à conserver, ...

□ Une OAP est envisagée pour l'ensemble du secteur permettant un aménagement d'ensemble et non un aménagement au coup par coup.

## Principes d'aménagement



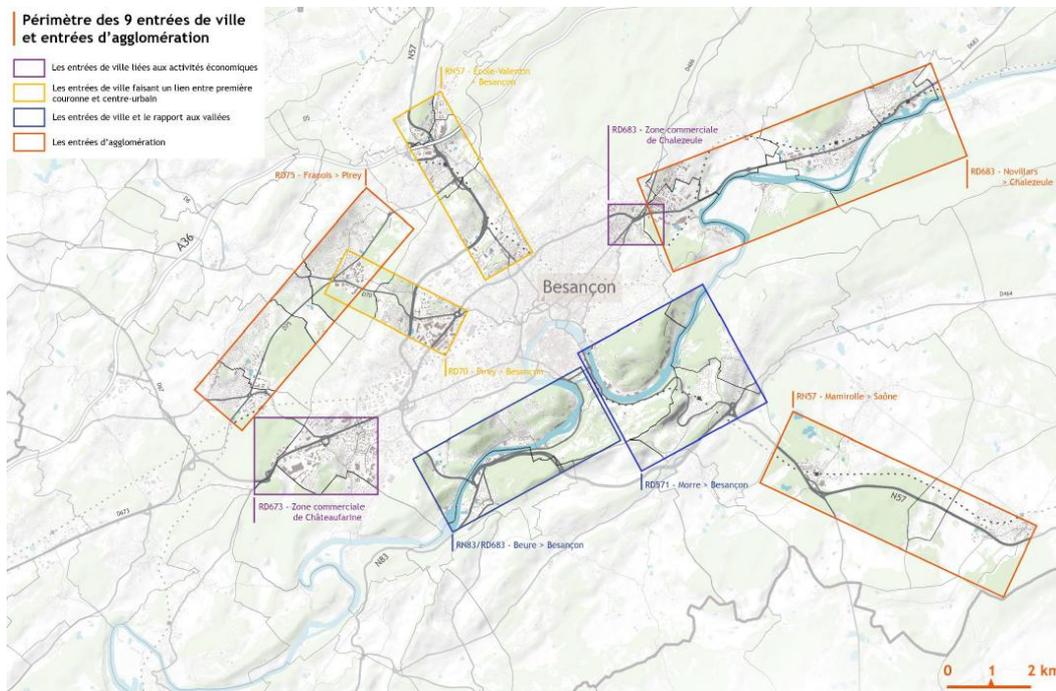
Source : Atelier In Situ – 2023 – exemple d'OAP en cours de définition

# Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques ...

Ce sont des orientations générales qualitatives pour mieux intégrer les projets dans leur environnement.

Les OAP thématiques permettent d'appréhender une « thématique » à l'échelle du Grand Besançon et non seulement à l'échelle d'un secteur précis

Les OAP « thématiques » envisagées sont la **trame verte et bleue (axe de déplacement des animaux)** et le **paysage (vues sur la Citadelle à préserver, des entrées de villes à requalifier, ...)**.



Source : Extrait de l'OAP « Paysage » sur les entrées de ville - AUDAB

# Votre implication dans la concertation



**Relais d'information** : pour la mobilisation des citoyens dans les phases de réunions publiques et d'enquête publique. Un rôle important pour permettre la diffusion des informations/ l'arrivée des informations jusqu'aux citoyens.

*Nb. un kit de com' est disponible en téléchargement sur le site internet du PLUi (<https://plui.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/2025/04/Kit-communication-concertation-reglement-PLUi-GBM.zip>)*

*+ plaquettes et affiches disponibles en version papier.*



**Participation active** : une participation essentielle au sein du dispositif de concertation en tant que représentant des habitantes et habitants

# Un dispositif complet d'information

Un dispositif complet d'information déployé en parallèle des réunions publiques pour s'informer autour du règlement et zonage :

- Vidéos pédagogiques
- Plaquettes explicatives
- Expositions
- Quiz pour découvrir les raisons et comprendre les règles envisagées
- Une carte du zonage

The infographic is a grid of colored boxes with text and icons. The top-left box is yellow and contains the text 'RÉUNIONS PUBLIQUES' in large white letters, with 'Entre le 18 avril et le 27 mai 2025' below it. The top-right box is light blue and contains a document icon and the text 'Quiz PLUi'. The middle-left box is dark blue and contains the text 'Cartographie consultative' and a map icon. The middle-right box is medium blue and contains the text 'Ressources pédagogiques' and a book icon. The bottom-right box is teal and contains the text 'Registres de concertation' and a vertical stack of four speech bubble icons. A white circular logo for 'plui' (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) is centered over the middle-right and bottom-right boxes. The website 'plui.grandbesancon.fr' is written in white on a dark blue horizontal bar. The text 'zoom slide suivante' is at the bottom right.

**RÉUNIONS PUBLIQUES**  
Entre le 18 avril et le 27 mai 2025

plui.grandbesancon.fr

**Cartographie consultative**

**Ressources pédagogiques**

**Registres de concertation**

zoom slide suivante

# Des registres de concertation

À votre disposition au siège  
de GBM, dans toutes les  
mairies et sur internet :  
**[plui.grandbesancon.fr](http://plui.grandbesancon.fr)**



Ouverts pendant toute la durée de  
l'élaboration du PLUi, jusqu'à la délibération  
de l'arrêt du projet.

Des outils réglementaires qui permettent le  
recueil de vos remarques et observation sur  
le PLUi en cours d'élaboration.

Une fois l'arrêt du projet délibéré, le registre  
est clos, et le projet est ensuite soumis à  
une enquête publique pour une nouvelle  
consultation avant son approbation finale



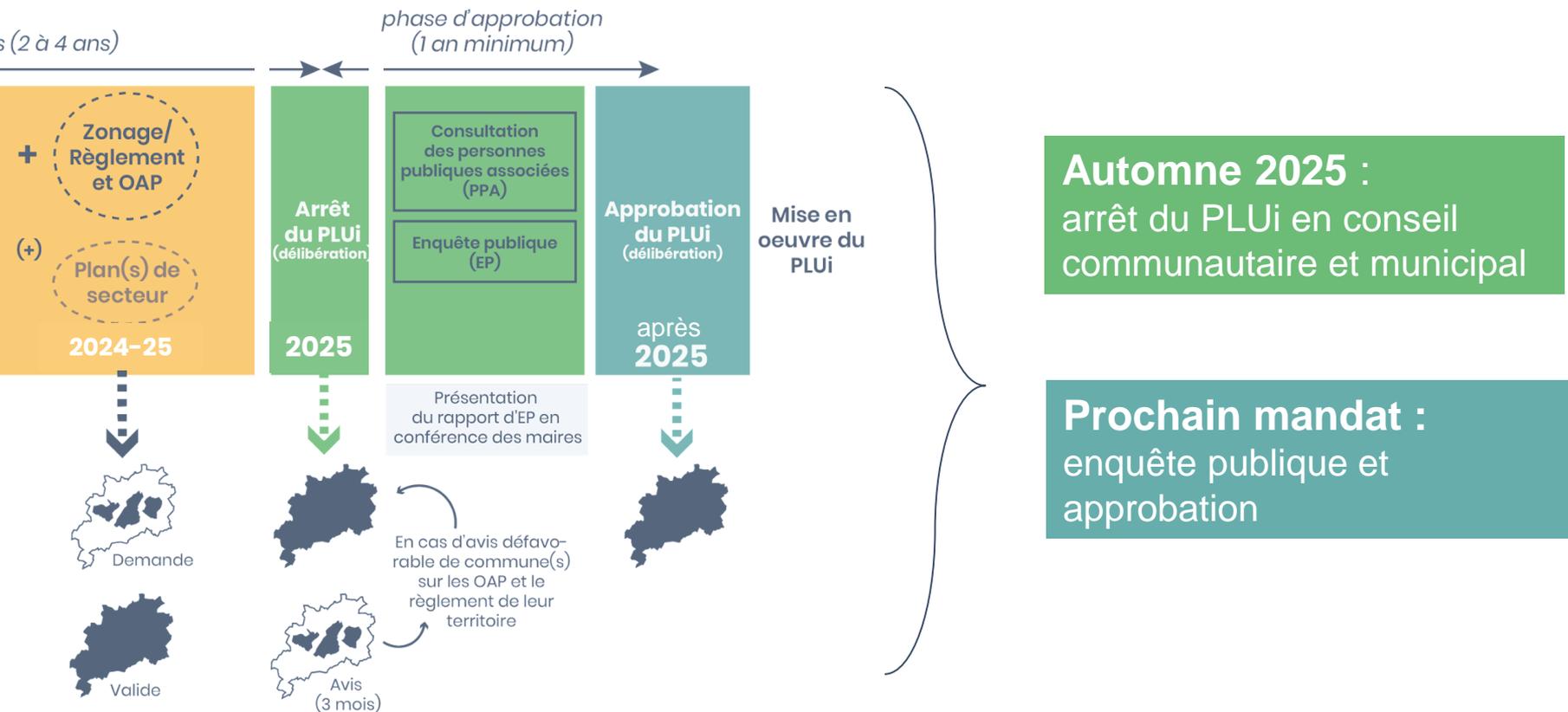
**DES QUESTIONS ?  
DES RÉACTIONS ?**

# Et ensuite ?

L'arrêt du PLUi et l'enquête publique



# Rappel des dates clés



# Zoom sur l'enquête publique

## 1 Une obligation légale et démocratique

## 2 Un temps pour s'informer sur le projet de PLUi

Les documents du PLUi sont consultables en mairie, en ligne et lors des permanences de la commission d'enquête.

## 3 Un moyen d'exprimer son avis

Les citoyens peuvent **formuler des observations, propositions ou critiques** sur le projet de PLUi via un registre papier ou numérique, par courrier ou en rencontrant la commission d'enquête. Ces contributions peuvent influencer sur d'éventuelles modifications du projet avant son adoption finale.

## 4 Un impact sur les décisions finales

Le commissaire enquêteur rédige un **rapport et un avis** sur la base des contributions recueillies. La collectivité peut alors ajuster le PLUi en tenant compte des remarques avant son approbation par le conseil communautaire.

## 5 Un enjeu collectif : construire un territoire à l'image des habitants

Participer à l'enquête publique, c'est **agir pour l'avenir du territoire**. C'est une occasion pour les citoyens d'influencer les choix d'aménagement, de protéger leur cadre de vie et d'encourager un développement équilibré et durable.

[plui.grandbesancon.fr](http://plui.grandbesancon.fr)



**Grand Besançon Métropole**  
Communauté urbaine

La City – 4 rue Gabriel Plançon  
25043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89  
[www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)

